

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le vingt Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, DUBRUC Yves, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOUE Annick, MOUSSET Farida TARPIN-LYONNET Astrid, RICHER Jean-François, VINCONNEAU Eric.

Absentes qui ont donné pouvoir : CHOLLET Collette à DUBRUC Yves, BUFFARD Franck à THIBAUD Jean-Pierre, COMPAGNON Sylvaine à BRUNET Joël, VIEIRA Laëtitia, à LUCCHINI Michel.

Absente : YNNA Lydia

Date de la convocation : 20/09/16

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN -LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

MODIFICATION DU PLU

Complément délibération n°02/06/16 du 13 Juin 2016/Rectification erreur matérielle

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 02/06/16 du 13 Juin 2016 sur laquelle est apparue une erreur matérielle liée à la modification avec enquête publique du PLU.

Après observations et avis des services de la DDT, il convient de maintenir la délibération initiale et de la compléter afin d'apporter les éléments concernant les motivations qui ont conduit la commune à mener une procédure de modification du PLU.

Mr le Maire propose donc de reprendre et compléter la délibération n°02/06/16 du 13 Juin 2016, comme suit :

* Le nombre restant d'espaces libres constructibles sur le territoire de la commune en zone U et AU est de :

LE VILLAGE

Zone 1AU = 1ha 15a 91ca

CORMOZ

Zones UA/UB = 3ha 07a 26ca

RAVINELLES

Zone UB = 3ha 51a 59ca

* Le règlement de la zone 2AU n'est aucunement modifié par la procédure de modification du PLU d'une part, et d'autre part, la parcelle concernée, sise actuellement classée en zone 2AU va se voir appliquer ou substituer le règlement actuel de la zone 1AU sans modification de droit à construire.

* **Les terrains** des secteurs UB, et 2AU non encore urbanisés du quartier des Ravinelles ne font l'objet à ce jour d'aucun projet d'aménagement, les zones 1AU sont toutes urbanisées ou en cours d'urbanisation,

* **L'existence** d'Orientations d'Aménagement et de Programmations communes, cohérentes et définies pour ce secteur et ses zones 1AU, 1AUB et 2AU,

* **L'attractivité** forte du quartier des Ravinelles qui est à proximité immédiate des zones d'activités commerciales, artisanales et industrielles d'AMBERIEU-EN-BUGEY et de CHATEAU-GAILLARD, la proximité de l'accès à l'autoroute A42, de la RN 75 et la gare d'AMBERIEU-EN-BUGEY avec la ligne AMBERIEU/LYON et AMBERIEU/GENEVE,

* **L'existence** d'un ramassage scolaire,

* **La faisabilité** opérationnelle d'un projet immobilier dans cette zone 2AU permettra l'urbanisation de cette zone et contribuera au désenclavement des terrains urbanisés ainsi qu'à la connexion logique de ces lotissements entre ces derniers et au quartier des Ravinelles:

A Titre informatif

* **Un PA n°001 08908A0001** a été délivré le 13 Février 2008, modifié le 28 Juillet 2008 pour 26 logements dont 7 logements locatifs à caractère social

et

* **Deux projets sont en cours de réalisation :**

• **un PC n°00108912A0034** a été délivré le 26 Février 2013 pour 37 logements dont 8 logements locatifs à caractère social,

• **un PA n°00108913A0001** a été délivré le 2 Octobre 2013 et comprend 19 lots dont 7 sont dédiés aux logements locatifs à caractère social,

- * **L'existence** des réseaux sur le secteur déjà urbanisé et en cours d'urbanisation est dimensionné pour la continuité de l'urbanisation du secteur,
- * **La nécessité** pour le quartier en cours de construction et déjà construit de la création d'une voie interne de circulation pour le secteur permettant d'équilibrer le flux de circulation sur la route départementale n°5, et de sécuriser ces flux via le bouclage de cette voie interne avec le Chemin de la Vie du Bois qui sera aménagé pour relier la rue Léon Blum,
- * **L'urbanisation** de la zone prévoit des équipements publics communs de loisirs et sportifs bénéficiant à tous les habitants du quartier des Ravinelles afin de créer une vie de quartier,
- * **La zone 2AU concernée est actuellement libre de toute occupation et est en friche (non cultivée)**

Après examen, à l'unanimité

- **MOTIVE** l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au regard de la continuité immédiate des dernières opérations immobilières, constitue donc le prolongement et la fin logique de la poursuite du développement urbain des zones 1AU et 1AUB sur le secteur situé au Nord-Est du quartier des Ravinelles et permettra la réalisation d'environ 30 logements afin de répondre aux objectifs du PLU et du SCOT du BUCOPA (présentation sommaire du projet annexée à la présente).

ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap)

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 Septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ; Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissement(s) après le 1er Janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Aussi la Commune de CHATEAU GAILLARD a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée. Le document comporte notamment, le phasage et le coût annuel des travaux projetés.

Cet agenda sera déposé en Sous-Préfecture avant le 27 Septembre 2016 après avoir obtenu une prorogation de dépôt délivrée par arrêté n°DD0010050 du 28 Octobre 2015.

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public .
- **AUTORISE** le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda.
- **AUTORISE** le Maire à demander les dérogations si nécessaire
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective la présente délibération.

RENEGOCIATION PRETS BANQUE POPULAIRE

Exposé de Mr THIABUD Jean-Pierre sur les négociations entreprises avec la Banque Populaire dans un premier temps concernant les emprunts en cours contracté lors des travaux d'extension du bâtiment industriel.

PROJET ELABORATION PLU COMMUNE DE VILLETTE SUR AIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet présenté.

DECISIONS MODIFICATIVES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux écritures ci-dessous

Budget Commune

Investissement

Compte 2031-frais études	-5800€
Compte 2188-Autres immo	+5800€ (acquisition mobilier école)

(+ de crédits suffisants au niveau du budget voté en Avril. Virement du budget de la commune = 7000€)

Budget Salle Polyvalente

Fonctionnement

Compte 023	+7000€
Compte 74748	+7000€

Investissement

Compte 021	+7000€
Compte 2188	+7000€

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER EXPROPRIATION CONSORTS TREVISAN

Dossier finalisé et transmis en Préfecture

Validé par le Préfet

En attente de la désignation du Commissaire-Enquêteur.

DOSSIER MODIFICATION DU PLU/ZONE 2AU QUARTIER DES RAVINELLES

Dans l'attente de la nomination du Commissaire-Enquêteur.

DECLARATION D'INTERET GENERAL AU TITRE DE L'ARTICLE L.211.7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE GESTION DES AFFLUENTS DE LA BASSE RIVIERE D'AIN PORTE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN (SBVA)

Enquête publique ouverte en Mairie de CHATEAU GAILLARD du Mardi 11 Octobre au Jeudi 10 Novembre 2016.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCPA

Lecture de l'arrêté du Préfet du 15 Septembre 2016 qui stipule que les communes devront délibérer sur le nombre et la répartition des sièges avant le 15 Décembre 2016 (à présenter prochain conseil municipal).

INFOS DIVERSES

RESEAU EAU

Projet étude pour le raccordement des Ravinelles/eau de secours d'Ambérieu

Suppression fonte diamètre 80

Préparation dossier pour demande de subvention

PROCEDURE PLU/ISDI ARG/BIOGENIE

Dossier en cours. En attente de la procédure adaptée et à engager.

ECLAIRAGE PUBLIC

Projet de remplacement lampes LED

Présentation modèles mis à disposition

LITIGES (suivi dossiers)

AEP programme 2006-2007

AIN KARTING

FIN DE SEANCE : 22h

Le Maire,
Joël BRUNET

